



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 46803

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la démographie médicale en région Nord Pas-de-Calais. En effet, lors de sa séance plénière du 17 octobre 2013, le conseil régional du Nord Pas-de-Calais, à l'occasion d'une motion votée à l'unanimité, avait mis en lumière des chiffres particulièrement alarmants. Il apparaît que les moyens humains restent limités. Un rapport publié en 1998, avait montré un sous-effectif très net des hospitalo-universitaires de la faculté de médecine de Lille par rapport à des facultés de taille équivalente. Ces données ont été actualisées et prouvent que le déficit persiste. Au 31 décembre 2012, Lille se classe en avant-dernière position en ce qui concerne le nombre de PU-PH (professeurs d'université-praticiens hospitaliers), avec 35,71 personnels pour une moyenne nationale à 55,78 (par 100 étudiants admis en 2ème année) et, dans le bas du tableau, sur le total des enseignants avec 93,08 pour une moyenne nationale à 133,23. La faculté de médecine a pourtant le plus grand *numerus clausus* de France. Pour ces motifs, le Nord Pas-de-Calais devrait pouvoir bénéficier d'une péréquation financière en termes sanitaires et de postes d'enseignants de médecine à la mesure des besoins. À l'heure où les fonds d'intervention sont regroupés en fonds d'intervention régional (FIR), il apparaît légitime que la demande du Nord Pas-de-Calais soit de bénéficier d'une péréquation inter régionale de ressource hospitalière dans le cadre de la nouvelle politique de santé pour tenir compte des besoins spécifiques et des mauvais indicateurs de santé, permettant ainsi d'élever le niveau des fonds d'intervention. Il souhaite donc connaître les dispositions qu'elle compte prendre afin de rééquilibrer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46803

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13344

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)